

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2014

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mil quatorze

Le 02 octobre à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal Viguié, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/09/2014.

Présents :

Mme Danjou Francine, Mme Gibert Annie, M. Borderieux Jack, Mme Cadete Virginie, M. Coplo Edouard, M. Dauron Alain, M. Fleurier Rémy, Mme Juste Ginette, M. Marcellot Daniel et M. Ortéga Frédéric.

Personnes excusées :

M. Bordu Gérard, M. Cantin Sébastien et M. Coudrat Adrien.

Mme Juste Ginette a été élue secrétaire.

Installation d'un docteur

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition du Docteur Versele de venir s'installer sur la commune à compter du 01 janvier 2015. Le docteur a remis une attestation l'engageant à pratiquer la médecine générale à Sury près Léré dans le cabinet médical mis à sa disposition en location par la municipalité jusqu'en 2018 minimum. De plus, elle atteste qu'un accord a été établi avec la municipalité comme quoi le loyer, ainsi que toutes les charges inhérentes au cabinet médical (eau, gaz, électricité, téléphone, etc.) seraient à sa charge.

Choix de l'architecte pour la construction d'un cabinet médical, programme et estimation.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune est obligée de passer par un architecte pour construire le cabinet médical.

Suite à la consultation de trois cabinets d'architecture pour la maîtrise d'œuvre de la construction d'un cabinet médical :

- le cabinet Brunet-Vignon de Bourges a annoncé ne pas être en mesure de répondre à la demande.
- le cabinet Lacour de Sancerre a annoncé ne pas être en mesure de répondre à la demande.
- le cabinet M.V.T. de Bourges a envoyé une estimation du montant des travaux de la construction d'un cabinet médical à 58 333.34 € H.T. auquel s'ajouteront les honoraires (forfait provisoire, 12 % du montant réel des travaux réalisés) 7 000 € H.T. et les frais divers.

Après examen du dossier remis par le cabinet M.V.T., celui-ci répond aux besoins de la consultation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour, de confier la construction d'un cabinet médical à M.V.T. (Myriam Vermande Tassin), architecte D.E. H.M.O.N.P. - 30 rue Sainte Ursule - 18 000 Bourges.

Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour signer le contrat de maîtrise d'œuvre, pour délivrer l'ordre de commencement de travaux et pour demander des subventions auprès des services de l'Etat et du Conseil Général.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes		
Travaux	58 333.34 €	Conseil Général	10 000.00 €	14.85 %
Honoraires	7 000.00 €	D.E.T.R.	43 866.67 €	65.15%
Divers	2 000.00 €	Fonds propres	13 466.67 €	20 %
total	67 333.34 €		67 333.34 €	100 %

SDE 18 extension éclairage public devant la nouvelle mairie.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité par 11 voix pour, le plan de financement prévisionnel du syndicat départemental d'énergie du Cher pour l'extension de l'éclairage public devant la nouvelle mairie d'un montant de 1 485.98 € H.T. à la charge de la commune, 50% étant pris en charge par le SDE18.

Correspondant sécurité routière :

M. Borderieux étant volontaire, il est nommé correspondant sécurité routière pour la commune de Sury près Léré.

Décision modificative n°2.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir un ajustement des crédits budgétaires votés au budget primitif de l'année 2014 suite aux écritures de régularisation sur les comptes 238 et 2313 demandées par la trésorerie :

Décision modificative n°2 :

Désignation	Augmentation sur crédits ouverts
D 2313 - immos en cours-constructions	12 955.61 €
D 238 - avances cdes immos corporelles	11 618.06 €
Total D 23	24 573.67 €
R 2313 - immos en cours-constructions	11 618.06 €
R 238 - avances cdes immos corporelles	12 955.61 €
Total R 23	24 573.67 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité par 11 voix pour, la décision modificative n°2 telle que figurant dans le tableau ci-dessus.

Plan local d'urbanisme :

M. Dauron, adjoint à l'urbanisme, explique avoir beaucoup de problèmes avec les dossiers de construction et d'aménagement (permis de construire et demande préalable) qui sont déposés, le P.L.U. étant trop restrictif, en particulier en zone Nb. Après délibération, le

conseil municipal décide par 10 voix pour et une abstention de lancer une modification du P.L.U.

Questions diverses

Monsieur le Maire fait part d'une invitation de la chambre d'agriculture pour la 3^{ème} édition de « ça chauffe dans les bocages » le 18 octobre et des remerciements de l'accueil du canton de Léré, de l'U.N.A.C.I.T.A., et de l'académie de musique danse et théâtre de Belleville sur Loire.

M. Coplo présente les plans de construction de WC au restaurant « chez Fred ».

Mme Gibert fait part des remerciements de la Sté Europ (prestataire pour la Région Centre) à la commune de Sury à l'occasion de l'Echappée de Loire à Vélo. Elle annonce qu'une exposition de photos concernant les communes de la CDC intitulée "Sur les chemins du Haut Berry Val de Loire" sera exposée au restaurant local "Chez Fred" du 8 octobre au 30 octobre 2014. Elle remercie M. Coperet d'avoir assuré les visites de l'église pour la journée du Patrimoine.

Mme Danjou explique qu'un riverain l'a informé de la présence d'ornières dans le chemin des Mommelons (chemin parallèle à la route de Savigny).

Mme Juste fait un compte rendu de la visite au musée agricole de Saint Loup avec les aînés de la commune. Cette visite s'est bien passée.

Elle informe que 75 personnes se sont inscrites à ce jour au repas des ainés du 05 octobre offert par le CCAS.

Une commission de voirie aura lieu samedi 11 octobre à 9h.

Mme Cadete informe que l'abribus du P.S.P.G. a été installé et qu'il convient parfaitement. Plusieurs familles du P.S.P.G. remercient pour le versement de la subvention de l'académie de musique danse et théâtre de Belleville sur Loire.

M. Fleurier demande si l'herbe autour de la borne à incendie à Montrafaut a été coupée. Il lui est répondu que oui.

M. Borderieux explique que la porte de la cave de la salle des Fêtes va bientôt être changée.

Mme Gibert lit la note de M. Coperet concernant les 12 visites de l'église lors de la journée du Patrimoine.

Plusieurs conseillers municipaux pensent qu'il serait opportun qu'un temps soit accordé aux adjoints techniques pour le lavage des véhicules et des locaux.

Mr le maire répond par la positive à cette demande.

La séance est levée à 20h50.

